

COMMUNIQUÉ

En 2022, donner à Santé publique France les moyens de son action en faveur de la santé de la population

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de santé publique, Santé publique France, la Société Française de Santé Publique (SFSP) et le Collège de la Médecine Générale (CMG), représentants des professionnels de santé, n'ont pas approuvé le budget de l'agence pour 2022, en même temps que d'autres membres de cette instance. Cette prise de position inédite traduit la crainte de nos organisations que Santé publique France ne dispose toujours pas des moyens nécessaires à son action, alors que la crise Covid-19 est loin d'avoir produit tous ses effets sur la santé de la population.

Santé publique France¹ est une **agence scientifique et d'expertise** qui doit répondre aux missions fixées par la loi, de la connaissance à l'action, pour protéger la santé de la population (observation épidémiologique et veille sur les risques sanitaires, promotion de la santé et réduction des risques, prévention et éducation pour la santé, préparation et réponses aux menaces, alertes et crises sanitaires...).

Aujourd'hui, la situation est préoccupante car les moyens structurels ne sont pas au rendez-vous, comme cela est le cas depuis plusieurs années. Derrière un budget 2022 majoré dans des proportions considérables, pour la troisième année consécutive, pour faire face à la crise Covid-19 (au regard des besoins requis pour poursuivre la campagne de vaccination, l'achat des équipements ou médicaments nécessaires, la mobilisation de la réserve sanitaire...) se cache **une réalité très défavorable, en particulier en termes de ressources humaines**. Le « plafond d'emploi » est bloqué !

Ce budget ne permet pas de recruter des professionnels disposant de l'expertise requise pour poursuivre la mise en œuvre de la réponse à la pandémie actuelle en sortant d'une logique de gestion de crise et en l'intégrant de façon pérenne au titre de la gestion de pathologies émergentes dans un contexte mondialisé. Il ne permet pas non plus d'assumer dans de bonnes conditions les missions socle qui sont celles de Santé publique France.

Les professionnels de santé, mais aussi ceux de l'éducation et du travail social, ont besoin de l'expertise de Santé publique France, tant sur le plan scientifique qu'opérationnel pour, au quotidien, mieux répondre aux besoins de santé de l'ensemble de la population. Cette expertise repose principalement sur des ressources humaines capables d'une approche multidisciplinaire et partenariale.

Nous saluons le professionnalisme et l'engagement des agents de Santé publique France qui, outre un programme pluriannuel déjà difficile à réaliser compte tenu de la perte importante d'effectifs depuis 2016, ont assuré la gestion de la crise depuis le début de l'année 2020. Chacun a pu les mesurer en prenant connaissance des données actualisées quotidiennement sur l'évolution de la Covid-19 et ses impacts sur notre système de soins et sur la santé des Français, ou des messages de prévention sur la promotion des gestes barrière par exemple.

¹ Issue du regroupement, en 2016, de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), de l'Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS), de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) et du groupement d'intérêt public « Addictions Drogues Alcool Info Services » (ADALIS).

Toutefois, nous ne pouvons que constater, de nouveau et malgré cette crise, que le champ de la santé publique continue de souffrir d'un déficit majeur d'investissement dans notre pays. Ceci est en particulier vérifié dans le champ de la prévention et de la prise en compte des inégalités sociales de santé, tant en termes de recherche que de programmes opérationnels. Les travaux récents de Santé publique France sur la dégradation de la santé mentale, notamment des plus jeunes, ou sur les infections sexuellement transmissibles, et la santé environnementale, en témoignent. L'agence a un rôle majeur à jouer dans ces domaines, par ses actions propres mais aussi dans les partenariats qu'elle peut développer.

Cependant, à effectif constant, Santé publique France n'aura le choix que de hiérarchiser ses actions entre tous ces domaines prioritaires et ne pourra pas répondre de façon satisfaisante aux fortes attentes tant de la population que des professionnels et des décideurs.

Dans ce contexte nous voulons pouvoir compter sur une Agence nationale de santé publique **disposant des ressources nécessaires au plein exercice de l'intégralité de ses missions au profit de la population** et à l'intégration des conséquences de la crise Covid-19 dans son expertise tout en garantissant des conditions de travail pour ses salariés qui soient respectueuses de leur santé.

Pour ces raisons, nous demandons au gouvernement de :

- 1. Mettre à la disposition de l'Agence nationale de santé publique des moyens humains et financiers supplémentaires, et en particulier de faire évoluer son plafond d'emplois, afin qu'elle puisse recruter davantage de professionnels sur des contrats pérennes et avec le niveau d'expertise requis, pour lui permettre d'assurer l'ensemble des missions attribuées par le législateur au service de la santé de la population ;**
- 2. D'intégrer les modifications structurelles engendrées par la crise Covid dans le fonctionnement normal de l'Agence pour ne pas réinventer, à chaque nouveau variant, des processus de gestion de crise.**

Paris, le lundi 6 décembre 2021

Contacts presse

Dr Thierry Arnaud, représentant du Collège de la Médecine Générale à Santé publique France : t.arnaud@lecmg.fr et 06 77 14 63 97

François Berdougo, Délégué général de la SFSP : francois.berdougo@sfsp.fr et 06 07 01 81 42

Catherine Bernard, représentante de la SFSP à Santé publique France :